

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES DU

■ 2024-2026

DU Atlantique Ballet Contemporain -  
Formation du/de la danseur/se  
interprète contemporain.e

# Sommaire

Préambule.....	3
Contacts de la formation.....	3
1. Inscriptions.....	4
1.1. Accès.....	4
1.2. <i>Inscriptions administrative et pédagogique</i> .....	4
2. Organisation des études.....	4
2.1. <i>Organisation de la formation</i> .....	4
2.2. <i>Contenu des enseignements</i> .....	5
3. Modalités de contrôle des connaissances.....	5
3.1. <i>Validation des UE et année</i> .....	6
3.2. <i>Règles de compensation</i> .....	6
3.3. <i>Règles concernant les sessions d'examen</i> .....	6
3.4. <i>Délibération du jury</i> .....	6
3.5. <i>Délivrance des relevés de notes et du diplôme</i> .....	6
3.6. <i>Mention</i> .....	6
4. Annexes.....	7

## Préambule

Ce diplôme universitaire est délivré par La Rochelle Université. Il s'appuie sur une convention de partenariat avec le Conservatoire de La Rochelle, régie de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle (CDA de La Rochelle).

Afin de préserver sa mission d'enseignement, La Rochelle Université prévoit à tout moment de l'année la possibilité de déroger à tout ou partie des articles du présent règlement en cas de pandémie constatée par l'autorité administrative compétente.

Textes de références :

- Charte des examens de La Rochelle Université
- Charte des DU et des certificats de compétences

## Contacts de la formation

**La Rochelle Université :**

**Responsable du DU :**

Aurélia Michaud-Trévinat - amichaud@univ-lr.fr

**Secrétariat de scolarité :** - marion.fray@univ-lr.fr

**Responsable de scolarité :** - blandine.bridonneau@univ-lr.fr

**Coordination artistique SINEQUANONART :**

Christophe Béranger et Jonathan Pranlas-Descours : coordination.abcformation@gmail.com

**Conservatoire**

Directrice : Joëlle Gasselin : - joelle.gasseling@agglo-larochelle.fr

Directrice adjointe : Linda Vu : -linda.vu@agglo-larochelle.fr

Secrétariat : Sophie BRUNET-TARDY : sophie.brunet-tardy@agglo-larochelle.fr

# 1. Inscriptions

## 1.1. Accès

Sont admis à s'inscrire à ces DU, les étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- > être titulaire du baccalauréat ou équivalent
- > obtenir l'accord de la commission d'admission. Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature.

Les candidats sont sélectionnés lors d'une audition, organisée au mois de juin précédent la formation. L'évaluation et l'admission des étudiants pour 2 ans sont effectuées par le conservatoire, lors d'une journée d'audition pour laquelle les candidat.es postulent. Le jury, composé de la directrice du conservatoire de musique et de danse et des encadrants artistiques de la compagnie prestataire de l'encadrement artistique, est souverain.

Sont admis à s'inscrire à la formation des personnes ayant obtenu leur baccalauréat, et potentiellement issu.es de formation initiale de danseur (en conservatoire ou école privée).

L'audition est ouverte à tous-tes les candidat.es ayant 18 ans (ou ayant 18 ans au cours de la première année) jusqu'à 24 ans. Cependant, si le/la candidate est âgée de plus de 24 ans, une dérogation pourra être accordée lors de l'audition d'entrée par la directrice du conservatoire.

La présence physique est requise, sauf dans certains cas géographiquement impossibles, audition privée sur vidéo sera effectuée.

L'inscription des candidat.es sélectionné.es se fait en deux temps :

- Fin juin : réception par le conservatoire des éléments nécessaires aux inscriptions (avis d'imposition de la famille de l'élève ou de lui-même), photo, certificat médical, dossier d'inscription conservatoire et détermination du tarif applicable pour chaque élève par le conservatoire ;
- Transmission des données à La Rochelle Université pour établissement de la carte étudiant.e. fin août.

Chaque promotion accueillera 30 élèves maximum en DU pour 2 ans.

Ce diplôme est accessible en formation initiale uniquement.

## 1.2. Inscriptions administrative et pédagogique

L'inscription administrative est annuelle et a lieu auprès du service des études et de la vie étudiante (SEVE).

Les dates des périodes d'inscription à La Rochelle Université sont fixées par le président de l'Université.

Un étudiant peut prendre une inscription complémentaire lorsqu'il est déjà inscrit administrativement dans une autre formation de l'Université de La Rochelle.

Les cours ne sont pas ouverts aux auditeurs libres de l'Université de La Rochelle. Il est possible de suivre la formation pour sa culture personnelle sans passer les examens. On n'est alors pas inscrit pédagogiquement aux enseignements et on ne peut se présenter à aucun examen.

# 2. Organisation des études

## 2.1. Organisation de la formation

La formation est placée sous la responsabilité pédagogique de Aurélia Michaud-Tréval. La gestion administrative est assurée par Marion FRAY, secrétaire du D.U. Bureau D205 A (LLASH2).

La responsabilité pédagogique de la formation est confiée à la commission pédagogique du diplôme. Cette commission comprend : les responsables pédagogiques du diplôme, la directrice du Conservatoire et des encadrants artistiques de la compagnie prestataire de l'encadrement artistique.

## 2.2. Contenu des enseignements

Le programme pédagogique du D.U. est mis en place par le responsable de la formation qui a le devoir d'en assurer la cohérence et qui agit en collaboration étroite avec les autres enseignants. Une réunion de l'équipe pédagogique est organisée chaque année en septembre.

Des cours peuvent être mutualisés avec d'autres formations de l'Université de La Rochelle.

Les étudiants ont la possibilité d'emprunter des ouvrages à la bibliothèque universitaire et de bénéficier des ressources informatiques de l'Université (ENT – Environnement Numérique de Travail).

Chaque année, en juin, une réunion d'information à destination des étudiants susceptibles de s'inscrire est organisée. Elle se déroule en présence du responsable de la formation et des enseignants qui présentent à cette occasion la formation.

### Régime d'assiduité

La présence aux enseignements quelle qu'en soit leur forme ainsi qu'aux examens est obligatoire. Des dérogations peuvent être accordées ponctuellement en accord avec les responsables. En cas d'absence, un justificatif devra être transmis aux responsables sous un délai de 8 jours qui en accepteront la validité ou non. Toutes absences non justifiées impliquent une invalidation du (des) module(s) suivi(s).

En cas de retard de la part d'un.e étudiant.e, il appartient à l'enseignant.e d'accepter ou d'exclure la personne concernée. En cas d'exclusion, l'étudiant.e sera considéré.e en absence injustifiée jusqu'à la production d'un justificatif valide.

Le DU ABC - formation du danseur et de la danseuse interprète contemporain propose un volume de 2500 heures environ, réparties sur deux ans de septembre N à juin N+2.

Le conservatoire assure l'organisation de l'emploi du temps en lien étroit avec les responsables du DU. En ce qui concerne la pratique de la danse, celle-ci est dispensée du lundi au vendredi, entre 8H45 et 17H30. Une journée "type" sera dispensée selon le modèle suivant :

Matin : Yoga / Cours Classique / Cours Contemporain

Après-midi : Atelier de création et/ou de répertoire – interventions et modules universitaires

Les modules universitaires sont disposés dans l'année universitaire de manière à privilégier une progression pédagogique.

Le calendrier de la formation est détaillé en Annexe,

## 3. Modalités de contrôle des connaissances

Deux modes d'évaluations ont été retenus en accord avec l'équipe pédagogique permanente : l'évaluation par l'équipe pédagogique et l'auto-évaluation de l'étudiante.

- L'évaluation continue au long des cours et enseignements ;
- Les rendez-vous annuels pour évaluer des projets particuliers dit "artistiques" tels que les monstrosités en public et/ou les espaces de créations personnelles ;
- Le retour de stage en milieu professionnel (évaluation par les enseignants et l'employeur).

Au sein de chaque module de formation, les cours (EC) font l'objet d'un contrôle des connaissances. Les différentes formes d'évaluation seront précisées au début de chaque EC par l'intervenante.

Les modalités de contrôle des connaissances définies conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par La Rochelle Université.

Au minimum, une note par EC sera nécessaire pour l'évaluation des étudiants.

### 3.1. Validation des UE et année

Une **UE est acquise** :

- > dès lors que la moyenne pondérée des contrôles continus qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- > par compensation au sein d'une année acquise (cf. chapitre 3.2-Règles de compensation, page 6).

L'**année est acquise** :

- > dès lors que la moyenne pondérée des UE qui le compose, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20
- > Avoir suivi la formation avec assiduité, toute absence doit ainsi être justifiée.

### 3.2. Règles de compensation

Il est procédé à une **compensation au sein de chaque UE** sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les divers contrôles continus, affectés de leurs coefficients.

Il est procédé à une **compensation annuelle** sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE, affectées de leurs coefficients.

### 3.3. Règles concernant les sessions d'examen

Les modules évalués ne font l'objet que d'une seule session, il n'est pas prévu de seconde session.

### 3.4. Délibération du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le jury délibère annuellement et arrête les notes des étudiantes et étudiants, Il se prononce sur l'acquisition des UE, des EC et la validation de l'année de DU.

Lors de ses délibérations le jury peut attribuer des points de jury.

Les résultats peuvent être contestés dans les deux mois à compter de la date de leur notification.

Le jury ne peut délibérer à nouveau que sur une précédente délibération entachée d'illégalité. Après la proclamation des résultats, il lui est interdit de se réunir à nouveau pour procéder à une appréciation supplémentaire sur les mérites d'une candidate ou d'un candidat et formuler des propositions nouvelles.

### 3.5. Délivrance des relevés de notes et du diplôme

Les relevés de notes sont transmis par courrier électronique à l'adresse étudiante fournie par La Rochelle Université. Dans un délai d'environ deux mois suivant leur transmission par courrier électronique, les relevés de notes sont déposés dans le coffre-fort électronique mis à disposition de l'étudiante ou de l'étudiant.

La délivrance du diplôme définitif, réalisée par le service des études et de la vie étudiante (SEVE – Technoforum), intervient dans un délai inférieur à six mois après la proclamation des résultats.

### 3.6. Mention

Aucune mention n'est attribuée aux UE comme aux EC mais des mentions sont attribuées au niveau de l'année d'étude au sein du cursus :

- > mention « Très bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20,
- > mention « Bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20,
- > mention « Assez bien » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20,
- > mention « Passable » pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Si au moins un EC est évalué sans note chiffrée (notamment évaluation par compétences), le jury attribue une mention en tenant compte des poids respectifs des EC et des UE.

## 4. Annexes

Ces dispositions générales sont complétées par un fichier ANNEXE précisant

- > le calendrier de la formation
- > la maquette de la formation comportant les modalités de contrôles de connaissances.

## DU1 - Danse ABC DU Danse-ABC

Année	UE Qualité	UE Code & UE Libellé	UE à Choix (O/C/F)	UE Crédits	UE Coefficient	EC Code	EC Libellé	EC à Choix (O/C/F)	Crédits	EC Coefficient	TD	TEA	Z_ESM00	Contrôle de		Conservatoire	LRUniv	MCC	
											40	10	1	Session 1	Session 2				
1	U.E. Majeure	609-1-1 - Module 1 - Disciplines corporelles et travail technique	O	26	1	609-1-11	Cours de danse contemporaine	O	8	8	251			(vide)	(vide)	x		1 note ind "corps" par enseignant	
						609-1-12	Cours de danse classique	O	6	6	112			(vide)	(vide)	x		1 note ind "corps" par enseignant	
						609-1-13	Improvisation et composition	O	2	2	40			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant	
						609-1-14	Cours de yoga	O	4	4	43			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant	
						609-1-15	Cours de perfectionnement - Chant	O	2	2	31			(vide)	(vide)	x		ind+groupe coef 0,5+0,5	
						609-1-16	Cours de perfectionnement - Percussion corporelle	O	2	2	32			(vide)	(vide)	x		ind+gr	
						609-1-17	Anatomie	O	2	2	30			(vide)	(vide)	x		1 oral	
		609-1-2 - Module 2 - Ateliers et créations chorégraphiques	O	8	1	609-1-21	Création chorégraphique et répertoire 1	O	8	8	330			(vide)	(vide)	x		1 note inv par création/ 4 créations coef identique	
		609-1-3 - Module 3 - Professionnalisation	O	15	1	609-1-31	Culture chorégraphique	O	4	4	8	30			(vide)	(vide)		x	1 note écrit ind
						609-1-32	Rencontres professionnelles - Interviews	O	3	3	104			(vide)	(vide)	x		1 note groupe	
						609-1-33	Masterclass / Evaluation du milieu professionnel	O	8	8	30			(vide)	(vide)	x		1 note ind	
		609-1-4 - Module 4 - Insertion professionnelle	O	7	1	609-1-41	Représentations sur scène	O	4	4			1	(vide)	(vide)	x		1 note ind	
						609-1-42	Expression, égalité, communication, culture dansée 1	O	3	3	18			(vide)	(vide)		x	1 note inv coef 1+1 groupe coef2	

## DU2 - Danse ABC

Année	UE Qualité	UE Code & UE Libellé	UE à Choix (O/C/F)	UE Crédits	UE Coefficient	EC Code	EC Libellé	EC à Choix (O/C/F)	Crédits	EC Coefficient	TD	TEA	Z_ESM00	Contrôle de		Conservatoire	LRUniv	MCC
											40	10	1	Session 1	Session 2			
2	U.E. Majeure	609-2-1 - Module 1 - Disciplines corporelles et travail technique	O	26	1	609-2-11	Cours de danse contemporaine	O	8	8	251			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant
						609-2-12	Cours de danse classique	O	6	6	174			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant
						609-2-13	Improvisation et composition	O	2	2	40			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant
						609-2-14	Cours de yoga	O	4	4	43			(vide)	(vide)	x		4 note ind corps par enseignant
						609-2-15	Cours de perfectionnement - Chant	O	2	2	31			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant
						609-2-16	Cours de perfectionnement - Percussion corporelle	O	2	2	32			(vide)	(vide)	x		1 note ind corps par enseignant
						609-2-17	Cours de perfectionnement - MAO	O	2	2	36			(vide)	(vide)	x		1 note ind
		609-2-2 - Module 2 - Ateliers et créations chorégraphiques	O	12	1	609-2-21	Création chorégraphique et répertoire 2	O	8	8	330			(vide)	(vide)	x		1 note inv par création/ 4 créations coef identique
						609-2-22	Création chorégraphique personnelle	O	4	4	30			(vide)	(vide)	x		1 note indiv
		609-2-3 - Module 3 - Professionnalisation	O	10	1	609-2-31	Culture chorégraphique	O	1	1	4			(vide)	(vide)		x	1 note perf ind
						609-2-32	Rencontres professionnelles - Interviews	O	1	1	14			(vide)	(vide)	x		1 note groupe
						609-2-33	Masterclass / Evaluation du milieu professionnel	O	8	8	90			(vide)	(vide)	x		1 note ind
		609-2-4 - Module 4 - Insertion professionnelle	O	14	1	609-2-41	Représentations sur scène	O	4	4			0	(vide)	(vide)	x		1 note ind
						609-2-42	Montage de projets artistiques	O	4	4	18			(vide)	(vide)		x	1 note groupe
						609-2-43	Anglais performances, interculturalité	O	3	3	24			(vide)	(vide)		x	note ind coef1+1 note groupe coef2
						609-2-44	Vidéo par et pour la danse	O	1	1	12			(vide)	(vide)		x	1 note ind
						609-2-45	Gestion de ses réseaux sociaux	O	1	1	8			(vide)	(vide)		x	1 note ind
		609-2-46	Expression, égalité, communication, culte dansée 2	O	1	1	6			(vide)	(vide)		x	1 note ind (				
		609-2-5 - Module 5 - Stage	O	2	1	609-2-51-STAG	Stage professionnalisant	O	2	2			0	(vide)	(vide)	x		1 note ind écrit



CALENDRIER 2024-2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
		1 M		1 V		1 D		1 M		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D		1 M		1 V	
1 D		2 M		2 S		2 L	49	2 J		2 D		2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S	
2 L	Rentrée L1	3 J		3 D		3 M		3 V		3 L	6	3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D	
3 M	Entretiens	4 V		4 L	45	4 M		4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	CONSEIL DE PERF DU	4 V		4 L	32
4 M	Rentrée Masters	5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M	
5 J		6 D		6 M		6 V		6 L		6 J		6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M	
6 V		7 L	41	7 J		7 S		7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S		7 L	28	7 J	
7 S		8 M		8 V		8 D		8 M		8 S		8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V	
8 D		9 M	RENTREE (MDE)	9 S		9 L	50	9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	24	9 M		9 S	
9 L	37	10 J	rentrée (début de	10 D		10 M		10 V		10 L	7	10 L	11	10 J		10 S		10 M		10 J		10 D	
10 M		11 V		11 L	46	11 M		11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V		11 L	33
11 M		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 M		12 S		12 L	20	12 J		12 S		12 M	
12 J		13 D		13 M		13 V		13 L		13 J		13 J		13 D		13 M		13 V		13 D		13 M	
13 V		14 L	42	14 J		14 S		14 M		14 V		14 V		14 L		14 M		14 S		14 L	29	14 J	
14 S		15 M		15 V		15 D		15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D		15 M		15 V	
15 D		16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16 D		16 M		16 V		16 L	25	16 M		16 S	
16 L	38	17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D	
17 M		18 V		18 L	47	18 M		18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L	34
18 M		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 J		19 S		19 M	
19 J		20 D		20 M		20 V		20 L	4	20 J		20 J		20 D		20 M		20 V		20 D		20 M	
20 V		21 L	43	21 J		21 S		21 M		21 V		21 V		21 L	17	21 M		21 S		21 L	30	21 J	
21 S		22 M		22 V		22 D		22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V	
22 D		23 M		23 S		23 L	52	23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L	Affichage des résultats	23 M		23 S	
23 L	39	24 J		24 D		24 M		24 V		24 L	9	24 L	13	24 J		24 S		24 M		24 J		24 D	
24 M		25 V		25 L	48	25 M		25 S		25 M		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V		25 L	35
25 M		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 M		26 S		26 L	22	26 J		26 S		26 M	
26 J		27 D		27 M		27 V		27 L	5	27 J		27 J		27 D		27 M		27 V		27 D		27 M	
27 V		28 L	44	28 J		28 S		28 M		28 V		28 V		28 L	18	28 M		28 S		28 L	31	28 J	
28 S		29 M		29 V		29 D		29 M				29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V	
29 D		30 M		30 S		30 L		30 J				30 D		30 M		30 V		30 L	27	30 M		30 S	
30 L	40	31 J				31 M		31 V	Résultats Sem 1 session 1			31 L				31 S				31 J		31 D	

- Congés universitaires
- Fermeture établissement
- Fériés
- affichage des résultats
- Soutenances
- Période de stage